



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* ASHTON:

que le projet de loi n° 14 — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. ROCAN.

Après les interventions de MM. GILLESHAMMER, TWEED, GERRARD, PENNER (Emerson) et HELWER, M. PENNER (Steinbach) prend la parole jusqu'à midi et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le cinquième rapport du Comité que voici :

Le Comité s'est réuni le mercredi 19 juillet 2000, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les droits des victimes/The Victims' Rights Amendment Act*

Ken Mandziuk                      Association manitobaine des droits et libertés

(N° 33) — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act*

Josh Weinstein                      Association manitobaine des droits et libertés

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement :

- (N° 8) — *Loi sur les conventions relatives à l'exécution des jugements et modifications corrélatives/The Enforcement of Judgments Conventions and Consequential Amendments Act*
- (N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act*
- (N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels et d'autres dispositions législatives/The Personal Property Security Amendment and Various Acts Amendment Act*
- (N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*
- (N° 40) — *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux, la Loi sur les corporations et la Loi sur les sociétés en nom collectif/The Business Names Registration Amendment, Corporations Amendment and Partnership Amendment Act*

Le Comité a examiné le projet de loi n° 22 — *Loi modifiant la Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Surrogate Practice Amendment Act* — et a convenu, à la majorité, d'en faire rapport sans amendement.

Le Comité a convenu de reporter l'examen article par article des projets de loi mentionnés ci-après à une réunion ultérieure du Comité :

- (N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les droits des victimes/The Victims' Rights Amendment Act*
- (N° 33) — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act*

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

---

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration sur les recherches pour retrouver Marcus McKay.

M<sup>me</sup> MITCHELSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT dépose le rapport annuel de l'organisme chargé du perfectionnement et de la formation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(document parlementaire n° 196)

---

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet du terme « lack of honesty » utilisé par le député de Lac-du-Bonnet et demande à ce que le terme soit retiré.

Après les interventions de M. PRAZNIK, de M. le *ministre* MACKINTOSH et de M. PRAZNIK, le président déclare le rappel au *Règlement* recevable et demande à ce que le député de Lac-du-Bonnet se rétracte.

M. PRAZNIK se rétracte.

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI ainsi que MM. PENNER (Emerson), NEVAKSHONOFF, SCHULER et JENNISSON font des déclarations de député.

---

Sur la motion de M. DEWAR, il est ordonné que la composition du Comité permanent des comptes publics soit modifiée comme suit :

M. le *ministre* SALE remplace M. SANTOS.

---

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition des Comités permanents soit modifiée comme suit :

Services publics et ressources naturelles

M. FAURSCHOU remplace M. CUMMINGS.

Comptes publics

M. HELWER remplace M. STEFANSON;  
M. FILMON remplace M. PENNER (Steinbach);  
M. FAURSCHOU remplace M. REIMER.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* ASHTON :

que le projet de loi n<sup>o</sup> 14 — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

M. PRAZNIK prend la parole puis propose que la motion soit amendée par substitution, au libellé de la motion, de ce qui suit :

qu'il ne soit pas procédé à la deuxième lecture du projet de loi n° 14 — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act* —, que l'ordre de deuxième lecture soit annulé, que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton* et que la question soit renvoyée au Comité permanent des relations industrielles.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de M. PRAZNIK et de M. le *ministre* ASHTON, l'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

DACQUAY  
DYCK  
ENNS  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GILLESHAMMER  
HELWER  
LAURENDEAU

LOEWEN  
MITCHELSON  
PENNER (Emerson)  
PENNER (Steinbach)  
PRAZNIK  
REIMER  
SCHULER  
TWEED ..... 16

**CONTRE**

AGLUGUB  
ASHTON  
ASPER  
BARRETT  
CALDWELL  
CERILLI  
DEWAR  
DOER  
FRIESEN  
JENNISSEN  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MIHYCHUK  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
WOWCHUK..... 26

---

Le débat se poursuit sur la motion principale.

**Jeudi 20 juillet 2000**

---

Après l'intervention de M. PENNER (Steinbach), M. LAURENDEAU prend la parole, puis propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « que », de ce qui suit :

la deuxième lecture du projet de loi n° 14 — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act* — soit reportée de six mois.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de M. PENNER (Emerson), de M. le *ministre* ASHTON et de M. SCHULER, M. ENNS prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 18 heures et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13h30.

Le président,

George HICKES